

Période de référence : saison 2018-2019		Grille actée au CA Ligue du 1/06/2018, à retourner complétée et avec les pièces demandées, à la Ligue, avant le 13/07/2019.		
Critères ci-dessous évalués au 1/07/2019, uniquement si au préalable : saisie complète des salles des clubs affiliés sur Poona, et retours à la Ligue par le comité départemental des données Badzaï correctement remplies saison 2018-2019, avant le 31/05/19.				
CRITERES DU	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS	ENTRE LIGUE REGIONALE BADMINTON CENTRE-VAL DE LOIRE ET COMITÉ		
AXE	Action	Participation (€)	Montant	Demande
CONSTRUIRE	1. Comité employeur à temps plein d'un salarié	1000€ par poste (maxi 2000€) à temps plein au comité	0 à 2000€	
CONSTRUIRE	2. Création et affiliation de clubs	100€ par nouveau club affilié, 50€ par ville où animation mise en place pour créer un club ou faire une extension de club (antenne), 100€ par nouveau club accompagné (séance menée, rencontre). -100€ par club désaffilié, bonus de 100€ par club hors giron fédéral qui s'affilie, (maxi 500€)	0 à 500€	
CONSTRUIRE	3. Contractualisation entre Comité et clubs	10€ par club contractualisé et 60% du montant total de la contractualisation entre Comité et clubs (maxi 1500€), + bonus (100€ si au moins 50% des clubs contractualisés, ou 250€ si au moins 75%, ou 500€ si 100% des clubs du Comité contractualisés), (avec maxi 2000€) sur transmission des contractualisations passées avec les clubs et montants	0 à 2000 €	
CONSTRUIRE	4. Animation des bassins de clubs par le comité avec actions mutualisées des clubs	60€ par action par bassin (maxi 120€ par bassin), (maxi 600€), sur transmission des comptes rendus d'actions (participants et actions menées...), + bonus 50€ pour l'envoi de la répartition de tous les clubs dans les bassins (carte ou listing), + bonus 50€ si au moins 1 action menée dans chaque bassin, + bonus 100€ si 100% des clubs ont participé à au moins 1 action de bassin, (maxi 800€)	0 à 800 €	
JOUER	1. Organisation d'un championnat interclubs départemental sur plusieurs divisions	80€ par division juge-arbitrée sur chaque rencontre (JA sur place), 15€ par division départementale interclubs (maxi 200€), + bonus (50€ si 75% des clubs ont au moins une équipe engagée, 100€ si 100% des clubs), (maxi 300€), sur présentation des poules et classements	0 à 300 €	
JOUER	2. Organisation d'un circuit jeune homologué (TDJ...)	20€ par journée (maxi 80€), 2€ par club représenté sur au moins une étape, (maxi 130€) sur présentation bilan participants et classements	0 à 130 €	
JOUER	3. Plateaux minibad et poussin	40€ par plateau (maxi 200€), + bonus 10€/ville différente où plateau réalisé (maxi 100€) sur présentation bilan d'actions	0 à 300 €	
JOUER	4. Développement du badminton entreprise et ouverture vers d'autres publics	50€ pour l'organisation d'un championnat départemental bad entreprise, 50€ pour un circuit départemental bad entreprise, + bonus 10€/entreprise inscrite (maxi 150€), sur présentation classements des rencontres et championnats, et/ou actions par le comité sur découverte - séances fit'minton ou sur public plus de 60 ans ou sur public handicapé (physique ou mental), 20€/action menée sur présentation des bilans actions sur 1 ou plusieurs publics (fit'minton, plus de 60 ans ou handicapés), (maxi 400€) pour les actions vers entreprise ou autres publics)	0 à 400 €	
FORMER	1. Création, mise en place et animation d'une équipe technique départementale (ETD)	200€ pour la création ou l'animation de l'ETD, + bonus (100€ si au moins 33% des clubs avec au moins 1 encadrant présent dans l'ETD, 200€ si au moins 50% des clubs représentés dans l'ETD, 300€ si 75% des clubs, ou 400€ si 100% des clubs) sur l'envoi de la liste des cadres + les feuilles d'émergence, compte rendu des actions et des réunions (au moins 2 réunions annuelles de l'ETD), ETD incluant les salariés de club	0 à 600 €	
FORMER	2. Formation des cadres techniques	50€ par formé entraîneur bénévole 1 ou 2 et animateur bénévole 2, 100€ par formé DES, DE ou CQP (maxi 200€)	0 à 200 €	
FORMER	3. Formation des arbitres et juges arbitres	20€ par arbitre (formé), 40€ par juge arbitre (formé) et ayant passé la certification, (total maxi 200€)	0 à 200 €	
FORMER	4. Formation continue	Formation continue gratuite des bénévoles (encadrants, officiels, dirigeants) sur envoi des feuilles d'émergence + contenu de la formation (40€/action réalisée, maxi 200€)	0 à 200 €	
PROGRESSER	1. Labellisation des écoles de badminton	10€ par école 2 étoiles, 30€ par école 3 étoiles, 50€ par école 4 étoiles, 80€ par école 5 étoiles + bonus 20€/nouvelle école de bad labellisée (maxi 300€)	0 à 300 €	
PROGRESSER	2. Parcours d'excellence sportive (dispositif avenir (DAD, DAR), Pôle Espoir, Pôle France)	10€ par jeune en DAR, 75€ par jeune en Pôle Espoir, 100€ par joueur en Pôle France, (maxi 300€), avec 50% au comité d'origine (si de la ligue) / 50% au comité actuel, sur la base de la 1ère saison de licence du jeune, + Organisation d'un DAD (50€)	0 à 350 €	
PROGRESSER	4. Centre départemental d'entraînement	100€ / séance hebdo / ville où est implantée l'école dépt, (maxi 400€) + bonus 10€ par club représenté (maxi 100€)	0 à 500 €	
PROGRESSER	5. Accompagnement en compétition Trophée inter régional jeune	Collectif comité sur un TIJ : 50€/étape par jeune identifié (CREF, PJT, Pôle), (maxi 700€). Bonus performance : en simple benjamin à cadet, 40€ si victoire, 20€ si 2e place, 10€ si demi sur étape 1, 30€ par victoire, 15€ par finale et 5€ par demi, sur étapes 2 et 3, (maxi 500€)	0 à 1200€	
PROGRESSER	6. Accompagnement en compétition régionale jeune	Collectif sur TRJ, Super Series Jeunes : 10€/minibad ou poussin du comité qui participe, sur étape hors département (maxi 300€)	0 à 300€	
<b>TOTAL</b>	Versement effectué au 3e trimestre 2019 après envoi des documents préalables (Badzaï, saisie Poona) et présentation des pièces demandées justifiant les actions.		0 à 10280 €	0

### SOUS CONVENTION

CONSTRUIRE	Clubs employeurs à temps plein d'un salarié	500€ par poste d'encadrant à temps plein en club (maxi 1000€), sur transmission directe de l'aide au club via le comité	0 à 1000 €	
PROGRESSER	Accompagnement club avenir	200€ par club avenir sur transmission directe de l'aide au club via le comité (maxi 200€)	0 à 200 €	
PROGRESSER	Projet jeune talent (PJT)	500€/jeune PJT niveau 1, 1000€/jeune PJT niveau 2 (selon cahier des charges du projet jeune talent de la ligue), sur transmission directe de l'aide à la structure qui met en œuvre	0 à 3000 €	
<b>TOTAL</b>	Versement effectué au 3e trimestre 2019 après envoi des pièces demandées justifiant les actions.		0 à 4200€	0